

Protection Bailleur et Immobilier

TRANQUILLITE BAILLEUR INTÉGRALE

CIBLE

Propriétaires bailleurs de :
locaux d'habitation ou professionnels

**Professionnels de l'immobilier
pour leurs clients**

INTERÊT

- Sécuriser l'investissement locatif de l'assuré et le garantir en cas d'impayés et de dégradations immobilières

- Souscrire ce contrat pour le compte de propriétaires bailleurs, c'est leur donner les moyens de profiter de leurs rendements en toute tranquillité. En contrepartie, c'est s'attacher leur fidélité.

Les principaux domaines d'intervention

La Protection Juridique des Immeubles de rapport

Relations avec locataires, copropriété, voisinage, prestataires...

Honoraires d'expert d'assuré

Aide à la déclaration fiscale

Loyers Impayés

Détériorations immobilières

Départ prématuré

avec prise en charge d'une annonce pour rechercher un nouveau locataire

Les principales exclusions

- Matière fiscale
- Droit de la famille
- Successions

Les limites de garantie

- **Protection Juridique**
 - Plafond de garantie : 20 000 € par litige
 - Seuil d'intervention : 200 €
- **Loyers Impayés :**
 - Indemnisation jusqu'à 24 mois (maxi 2000 € / mois)
 - Délai de carence : 3 mois uniquement pour un locataire déjà en place à la souscription
- **Détériorations immobilières**
 - Indemnisation jusqu'à 4 mois (maxi 8000 €)
 - Pertes pécuniaires : jusqu'à 2 loyers (maxi 4000 €), pour la durée de la remise en état
- **Départ prématuré**
 - Indemnisation jusqu'à 4 mois (maxi 2000 € / mois)
 - Prise en charge d'une annonce jusqu'à 4 semaines (maxi 100 €)

Exemples

- Avant son départ, le locataire ne paie plus les derniers mois de loyers, prétextant qu'ils correspondent au montant de la caution versée à l'arrivée dans le logement.
- Un bailleur apprend par le voisinage que son locataire a quitté les lieux sans l'avertir.

Les conditions d'acceptation

- Ne pas avoir eu de résiliations après sinistre ou pour non-paiement de cotisation
- Ne pas avoir eu plus d'une procédure judiciaire au cours des 36 derniers mois
- **Baux non garantis :** commerciaux, ruraux, conclus avec la famille et locations saisonnières

